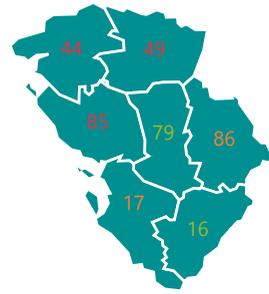


Particuliers Professionnels



Proximité = **intervention rapide**



Renouvellements E.R.P. gratuits

(si même propriétaire / dans les 1 an / sauf modification de législation)



Conseils et devis **gratuits**



Rapports conformes **aux normes**
et textes en vigueur



Rapports **papier** et/ou format
informatique



Tarifs **clairs** et **tout compris**
déplacement inclus
(pas d'option = pas de surcoût)



Assurances RC professionnelles



Tous nos techniciens sont
certifiés par **I.Cert**



Professionnels =
Gérez et accédez à vos dossiers
en ligne sur notre **Intranet**

Agence Vendée / Loire-Atlantique

7 rue de l'ancien hôpital 85200 FONTENAY-LE-COMTE
4 Place de la République - 85120 LA CHÂTAIGNERAIE
D160 - Route de Cholet - 85000 LA ROCHE-SUR-YON
21 Rue de l'Océan - 85560 LONGEVILLE-SUR-MER

☎ 02 51 87 85 50

E-mail : agence85@e-maidiag.fr

www.e-maidiag.fr



DIAGNOSTICS IMMOBILIERS OBLIGATOIRES EN CAS DE VENTE



Diagnosics et Contrôles immobiliers

*Votre satisfaction au cœur
de notre métier*

Afin de répondre au mieux à vos
attentes, nous avons mis en place un
service client pour répondre à toutes
vos interrogations.

Une question, n'hésitez plus :

service.client@e-maidiag.fr

Nos matériels et logiciels

sont régulièrement contrôlés et mis à
jour pour des diagnostics toujours
plus fiables et en conformité avec les
réglementations en vigueur

*Tous les contrôles de vos
biens immobiliers*

détaillés et expliqués sur notre site
dans la rubrique "Nos missions"

www.e-maidiag.fr

*Vos techniciens
de plus de 22 ans
d'expérience*

Vos obligations par type de biens



Amiante
Plomb
Termites (selon arrêtés départementaux)
Performance Énergétique (DPE)
Audit Énergétique
Gaz (si installation de plus de 15ans)
Electricité (si installation de plus de 15ans)
E.R.P. (État des Riques et Pollutions)
Mérule (selon arrêté préfectoral)
Assainissement collectif
Mesurage Carrez (copropriété)
Sécurité piscines

Parties communes	Copropriété			Maison individuelle			Locaux commerciaux / industriels	
	Avant 1949	Entre 1949 et 1997	Après 1997	Avant 1949	Entre 1949 et 1997	Après 1997	Entre 1949 et 1997	Après 1997
Amiante	a	a	a	a	a		a	
Plomb	🔧	🔧		🔧				
Termites	🐛	🐛	🐛	🐛	🐛	🐛	🐛	🐛
Performance Énergétique (DPE)	📊	📊	📊	📊	📊	📊	📊	📊
Audit Énergétique				🏠	🏠	🏠		
Gaz	🔥	🔥	🔥	🔥	🔥	🔥		
Electricité	💡	💡	💡	💡	💡	💡		
E.R.P.	🚢	🚢	🚢	🚢	🚢	🚢	🚢	🚢
Mérule	🍄	🍄	🍄	🍄	🍄	🍄	🍄	🍄
Assainissement collectif				🏠	🏠	🏠		
Mesurage Carrez	📏	📏	📏				📏	📏
Sécurité piscines				🏊	🏊	🏊		

Nos missions

Logo	Diagnostics	Immeuble concerné	Durée de validité	Sanction encourue si non réalisé	Acte concerné (selon les cas)
	Amiante	Toutes les constructions dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997	De 3 ans à illimitée selon constatations, état de conservation et mise en conformité / travaux	- Pas d'exonération de la garantie des vices cachés - Amendes prévues pour les contraventions de 3ème à la 5ème classe selon les cas	- Vente - Pas d'acte spécifique
	Plomb	Logements construits avant le 01/01/1949	- si présence de plomb : 1 an - si absence de plomb : illimitée	Vente : pas d'exonération de la garantie des vices cachés	Vente
	Termites	Immeubles situés en zone défini par la préfecture	6 mois	Pas d'exonération de la garantie des vices cachés	Vente
	Performance énergétique	Tous les logements chauffés et habités 4 mois par an minimum (habitations et commerce)	10 ans	Aucune : document ayant juste une valeur informative	Vente
	Audit énergétique	Maisons d'habitation classés en F ou en G par le DPE	Réalisation de travaux	Pas de vente possible	Vente
	Gaz	Installation de plus de 15ans	3 ans	Pas d'exonération de la garantie des vices cachés	Vente
	Électricité	Installation de plus de 15ans	3 ans	Pas d'exonération de la garantie des vices cachés	Vente
	E.R.P.	Logements situés en zone à risques définie par la préfecture	6 mois	Vente : résolution de la vente ou diminution du prix de vente	Vente
	Mérule	Selon arrêté préfectoral	6 mois	Pas d'exonération de la garantie des vices cachés	Vente
	Assainissement collectif	Tout ou partie d'immeuble destiné au logement raccordé au réseau public d'écoulement des eaux usées	3 ans	Pas d'exonération de la garantie des vices cachés	Vente
	Mesurage Carrez (copropriété)	Lots de copropriété	Illimitée (sauf si travaux entraînant une modification de la superficie)	Diminution du prix si erreur > 5%	Vente
	Sécurité piscines	Piscines privées enterrées de plein air - Piscine existante enterrée des locations saisonnières - Spas enterrés	Illimitée	Amendes de 45000 euros ainsi que des sanctions pénales	- Vente - Pas d'acte spécifique